



DÉCLARATION LIMINAIRE DES COMMISSAIRES PARITAIRES ACADÉMIQUES DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Séance du vendredi 9 juin 2017 au Rectorat de Reims

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente pour le corps des Adjointes Administratives de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES).

Les commissaires paritaires A&I UNSA sont satisfaits de la modification des fiches relatives aux tableaux d'avancement pour l'année 2016/2017, notamment la suppression de « l'initiative du candidat » car l'avancement avant PPCR était de droit et sur ratio de promus / promouvables fixé par décret.

Les commissaires paritaires tiennent à remercier nos collègues gestionnaires, qui à l'heure de l'IFSE ont dû et su répondre à plus de sollicitations qu'à l'accoutumé. Afin de faciliter leur travail et éclairer au mieux nos collègues demandant des mutations, nous exigeons que pour les opérations de mouvement en 2018, le groupe IFSE soit indiqué sur le poste présenté sur l'application Amia.

L'usine à gaz (RIFSEEP) ne garantissait le maintien du salaire qu'au passage de l'IAT à l'IFSE. Il est – inacceptable – mais indispensable, que les collègues participant au mouvement puissent être avertis des modulations de leur part indemnitaire, conséquente d'une perte ou d'un gain de salaire.

Nous demandons que les avis défavorables émis par la rectrice pour ancienneté de service de moins de 3 ans soit levé dans le cas de situations particulières, comme par exemple : le rapprochement de conjoint, la charge de famille pour des enfants en bas âge, la raison médicale ou sociale, etc...

Par ailleurs, nous souhaitons qu'un GT soit formé pour redéfinir les critères de mutation et le barème : par exemple indiquer pour le rapprochement une distance (40km) et non le fait de considérer que le rapprochement de conjoint est effectif dès lors que l'agent est nommé dans le même département (certains collèges dans 2 départements différents sont très proches alors que le collège de Sézanne est très éloigné de celui de Sainte Menéhould). Certaines académies le pratiquent déjà.

Nous déplorons à nouveau qu'aucun poste à l'URCA ne soit proposé au mouvement. Cette année 2 collègues libèrent deux postes à l'URCA lors du mouvement et ces postes n'apparaissent pas vacants sur les documents donnés par le rectorat.

Nous rappelons notre revendication à ce que le CIA soit intégré mensuellement, et limité à 5% pour l'ensemble des catégories. Il doit être reversé à tous les personnels de notre académie.

Concernant les requalifications des emplois budgétaires quel est le bilan final pour 2016 ? Quel est la répartition pour 2017 ? Les élus A&I UNSA réclament une poursuite du plan pour 2018/2019 afin de consommer l'ensemble des moyens prévus et atteindre les 900 requalifications promises par le Ministère, soit 300 postes sur 3 ans.

Le travail académique fait sur l'identification des postes requalifiables, ne doit pas rester vain. Il est fort de constater que de nombreux collègues sont sur des postes qui ne correspondent pas à leur corps.

Nous demandons à ce que dans la fiche de poste l'intitulé "Métier ou emploi type* : REME" comme il est indiqué dans l'annexe R1 du BO N°7 spécial du 24-11-2016 (* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR : MENH1305559A) soit notifié ce qui n'est pas le cas à la dernière circulaire 1575 envoyé il y a peu.

Nous souhaitons que dans le document compte rendu d'entretien professionnel dans le point 1 intitulé "description du poste occupé par l'agent, la notion "emploi type (cf. REME ou REFERENS)* :" soit mise comme il est notifié dans l'annexe C8 intitulé "Compte rendu d'entretien professionnel" du BO N°7 spécial du 24-11-2016. Nous exigeons également que le groupe IFSE soit indiqué, avec en annexe la cartographie ainsi que les montants liés à chaque groupe dans l'académie d'affectation (*et non des moyennes dans lesquelles les montants spécifiques de l'administration centrale sont inclus.*)

Nous avons à cœur de rappeler nos revendications pour nos collègues de catégorie C, et d'y œuvrer activement :

- Améliorer les planchers, et surtout **les plafonds**, des grilles indiciaires, qui restent en-deçà de nos exigences
- Un **ratio promus/promouvables** de 30% pour le passage de C1 à C2, et de 50% pour celui de C2 à C3
- La CAP Nationale **doit étudier les mouvements inter académique** des ADJAENES et être saisie du **bilan annuel de la gestion déconcentrée**
- **L'abandon des épreuves écrites à l'examen professionnel** et la mise en place d'un oral sur dossier RAEP.
- **Une promotion plus large** des collègues qui exercent déjà des missions supérieures au grade détenu.

Nous vous remercions pour votre attention, et souhaitons une réunion de travail active et constructive.

Les commissaires paritaires A&I UNSA des Adjointes Administratives de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES).